Hors-classe des certifiés

FO s'oppose à toute territorialisation des carrières

Au nom du pacte de responsabilité, nos salaires sont gelés jusqu'en 2017, entraînant une perte de pouvoir d'achat sans précédent. Dans ce contexte, l'accès à la hors-classe devient la seule perspective de progression de salaire pour les certifiés. Depuis 2005, les barèmes sont propres à chaque académie. Les disparités sont énormes.

Si cette année 8 711 certifiés accèdent à la hors classe contre 8 326 en 2013 résultant de l'augmentation du nombre de promouvables, le ratio est maintenu à 7% (voir *Le Syndicaliste FO des Lycées et Collèges* n°399).

Cependant, si l'on veut dresser un bilan partiel, pour nombre de collègues, la promotion relève toujours du parcours d'obstacles. Il en est ainsi de tous les certifiés qui ont intégré le corps tardivement, comme les ex-MA, ou les PEGC, dont l'ancienneté générale de service est importante. Pourtant le cadre fixé localement, en appui des consignes ministérielles, les exclut toujours de la promotion à la hors-classe. Pour le SNFOLC, la promotion des 11ème échelon avec 3 ans d'ancienneté devient une urgence.

Ainsi à Bordeaux, 66 collègues au 11ème échelon n'obtiennent pas la hors classe, alors que dans le même temps 124 promotions sont accordées pour des 10ème échelon, 12ème pour des 9ème échelon et une pour un 8ème échelon. Parmi ces 66 non promus du 11ème échelon, deux ont déjà passé au moins trois ans dans le 11ème échelon. Résultat, certains collègues prolongent leur carrière dans l'espoir d'une promotion, sans avoir la certitude de l'obtenir.

A l'inverse à Versailles tous les 11ème échelon ont été promus.

A Besançon, l'augmentation du contingent est insuffisante et 68 collègues dont l'ancienneté est suffisante ne bénéficient pas de la hors classe.

Pour FO, quelle que soit l'académie, chaque fonctionnaire d'Etat doit avoir une même carrière et bénéficier des mêmes droits puisque le statut est national. Il ne saurait être entaché de déclinaisons locales qui préfigurent la nouvelle gestion par « territoire » de nos statuts que les personnels refusent car tout le monde sait que c'est à terme la perte des droits.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr